



CONCOURS DE NOUVELLES

«Pêche mystérieuse en mer»

Règlement

La Ville de Pornic accueillera du 17 au 23 mai, le 33^e Défi des Ports de Pêche. Pour cette occasion, la Médiathèque organise un concours de nouvelles dont le thème est « Pêche mystérieuse en mer »

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne physique, âgée d'au moins 15 ans et n'ayant jamais été éditée. Un seul texte par personne sera accepté. Les membres du jury ainsi que le personnel de la médiathèque ne sont pas autorisés à concourir.

La nouvelle, ne dépassant pas 5 pages, devra comporter un titre : celui-ci figurera sur la première page et sera reporté sur chaque page. La nouvelle sera dactylographiée, format A4, simple recto, police Arial 12, interligne 1,5 (soit 30 lignes par page) et numérotée. La nouvelle aura un rapport direct avec le thème imposé.

Afin de respecter l'anonymat, le candidat devra joindre à son envoi une enveloppe fermée sur laquelle seront inscrits le titre de la nouvelle et la catégorie. A l'intérieur joindre une fiche indiquant le titre de la nouvelle et les coordonnées complètes de l'auteur (nom, prénom, âge, adresse postale ou électronique, numéro de téléphone).

La nouvelle sera envoyée en 1 exemplaire sous enveloppe portant la mention « concours de nouvelles », au plus tard le **30 mars 2020** à l'adresse suivante :

Médiathèque Armel de Wismes (Concours de nouvelles)
35 rue Tartifume – 44210 PORNIC
ou
contact@mediatheque-pornic.fr

Les candidats autorisent, par avance et sans conditions, les organisateurs à utiliser les manuscrits de quelque manière que ce soit. Un recueil reprenant les trois nouvelles primées dans chacune des catégories sera imprimé. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours en cas de difficultés concernant l'organisation. La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le jury sera composé d'élus locaux et/ou de professionnels du livre, d'enseignants et des membres du comité de lecture de la médiathèque. Aucune contestation sur les résultats ne sera possible. Seuls les lauréats seront prévenus par courrier individuel.

La remise des prix aura lieu pendant la semaine du Défi du Port de Pêche du 17 au 23 mai 2020.

* * *

